

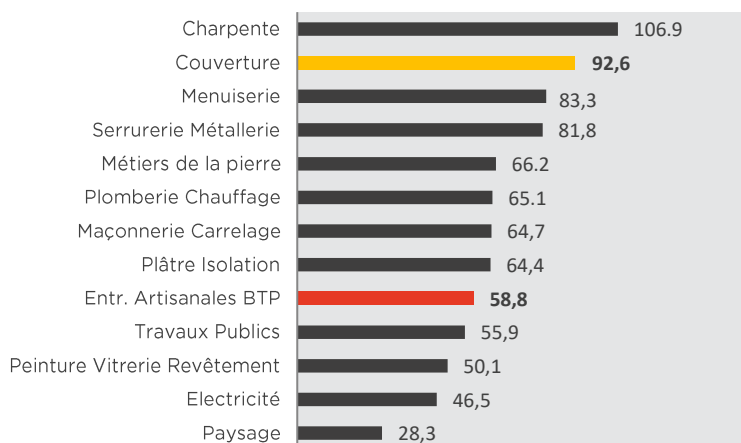
# FICHE SINISTRALITÉ 2018 – COUVERTURE

## ACCIDENTS DU TRAVAIL

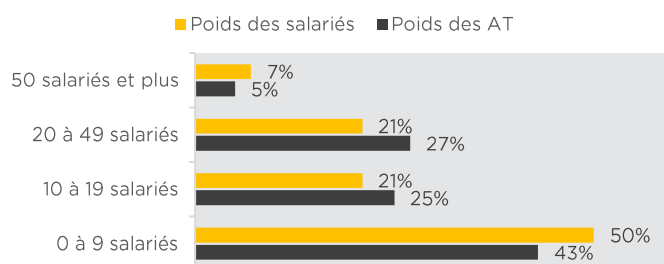
Entreprises < 20 salariés	2016	2017	2018
Salariés*	41 220	41 512	42 849
Accidents de Travail (AT) avec arrêt	4 061	3 924	3 966 ↗
Décès	10	11	4 ↘
Nouvelles Incapacités Permanentes (IP)	269	253	252 ↘
Journées perdues	286 506	291 176	291 742 ↗

\* Cf. Note méthodologique

### Accidentologie selon l'activité (IF)

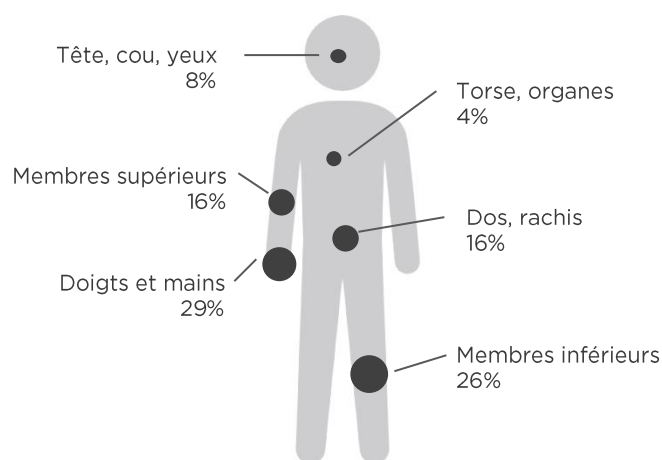


### Répartition des AT par taille d'entreprise

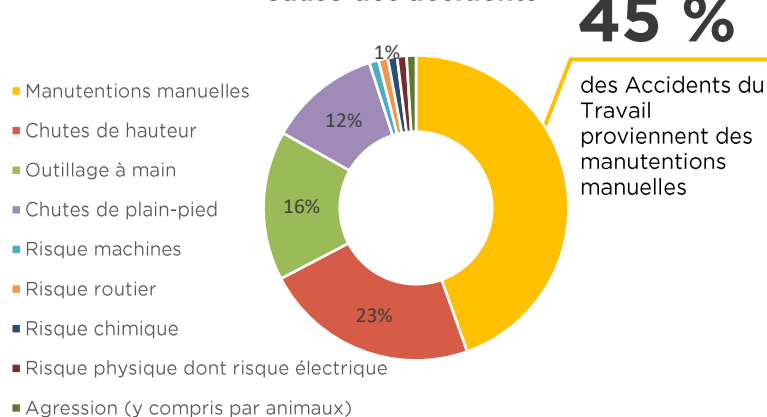


Les entreprises de 0 à 9 salariés, dans le secteur de la couverture représentent 50% de la masse salariale et 43% du total des accidents du travail.

### Siège des lésions



### Cause des accidents



## MALADIES PROFESSIONNELLES

Entreprises < 20 salariés	2016	2017	2018
Maladies Prof.	232	267	268 ↗
Nouvelles IP	107	91	127 ↗
Décès	2	0	0 →
Journées perdues	51 911	58 561	67 510 ↗

## ACCIDENTS DE TRAJET

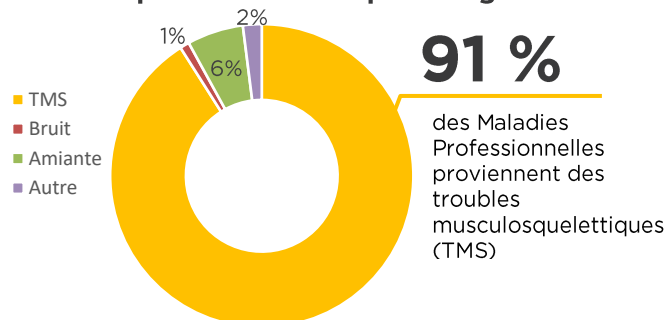
Entreprises < 20 salariés	2016	2017	2018
Accidents trajet	152	136	151 ↗
Nouvelles IP	11	16	6 ↘
Décès	1	3	1 ↘



### 79 JOURS

Nombre de journées perdues par accident de trajet en moyenne en 2018. (contre 73 jours en 2017)

### Répartition des MP par catégorie



**1 SALARIÉ SUR 11**  
victime d'AT en 2018  
(Chiffre identique en 2017)



**1 ACCIDENT TOUTES LES 27 MINUTES**  
Jours ouvrés, heures travaillées

# FICHE SINISTRALITÉ 2018 – COUVERTURE

## NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Cette fiche synthétique présente les principaux chiffres relatifs aux accidents du travail, accidents de trajet et maladies professionnelles survenus au cours de l'année 2018 dans les entreprises artisanales de couverture (établissements de moins de 20 salariés). Dans les statistiques de sinistralité, il est tenu compte des arrêts de travail de plus de 24h et des sinistres\*\* ayant entraîné une incapacité permanente ou un décès, intervenus dans l'année. Ces statistiques sont issues des données annuelles de la CNAM (Caisse nationale de l'assurance maladie).

\*\*Le terme « sinistre » désigne tout accident du travail, accident de trajet et maladie professionnelle.



PÉRIMÈTRE  
Couverture



CIBLE  
Salariés des  
entreprises artisanales



PÉRIODE  
Année 2018

L'objectif de cette étude est d'avoir une meilleure visibilité de la sinistralité sur la population des entreprises artisanales de couverture pour identifier, dans un premier temps, ses spécificités et engager à la suite, des actions de prévention plus ciblées.

\*A noter, depuis 2017, un changement concernant le dénombrement des salariés est intervenu suite à la mise en place de la DSN (déclaration sociale nominative) qui s'est progressivement substitué à la DADS (déclaration annuelle des données sociales). Désormais, il y a une prise en compte de tous les salariés et pas seulement ceux d'entre eux qui étaient contractuellement présents dans l'entreprise le dernier jour du trimestre (ou le dernier jour du mois pour les travailleurs intérimaires). Cette nouvelle règle rend mieux compte de l'emploi contractuel court, mais induit une rupture à la hausse sur les effectifs, et donc à la baisse sur les indices de fréquence (IF). Les années 2017 et 2018, marquent donc le début de nouvelles séries statistiques pour le futur, les évolutions des effectifs salariés et des indices observés sur ces années-là étant à prendre avec précaution.

## INDICATEURS

Indice de Fréquence (IF) : C'est le nombre d'accidents pour 1 000 salariés. Il renseigne sur l'évolution de la sinistralité à effectif constant.

Incapacité Permanente (IP) : C'est la perte définitive, partielle ou totale de la capacité à travailler, à la suite d'un accident du travail, de trajet ou d'une maladie professionnelle.

## DEFINITIONS

CTN B : Les statistiques AT-MP sont présentées à travers 9 grandes branches d'activité ou CTN. Le CTN B couvre les industries du bâtiment et des travaux publics (BTP). Les activités de couverture sont associées aux codes **NAF 4391B** et **4399A**.

Accident du travail (AT) : Un accident du travail se caractérise par un fait accidentel soudain et l'apparition d'une lésion corporelle ou psychologique, en lien avec l'activité professionnelle de la victime.

Accident de trajet : Un accident de trajet est un accident survenu pendant le trajet aller-retour entre l'entreprise et le domicile du salarié.

Maladie professionnelle (MP) : Une maladie professionnelle est la détérioration de l'état de santé du travailleur du fait de son activité professionnelle ou de ses conditions de travail. Pour être reconnue d'origine professionnelle, elle doit figurer dans l'un des tableaux du régime général de la Sécurité Sociale.

## FAITS MARQUANTS

L'année 2018 enregistre une hausse de 3% du nombre de salariés dans ce secteur. Le nombre d'accidents du travail (AT) est quasi content (+1%) comparé à 2017, idem pour les maladies professionnelles (+0,3%). En termes d'accidentologie (IF), la couverture est le 2<sup>ème</sup> métier le plus touché.

Parmi les principaux enseignements, on note que les salariés d'entreprises de 0 à 9 salariés sont moins exposés aux accidents du travail, puisqu'ils concentrent 43% des AT survenus en 2018 mais constituent 50% de la masse salariale de la couverture. Il en est de même pour les salariés des entreprises de plus de 50 salariés. En revanche, les salariés des entreprises de tailles intermédiaires (de 10 à 49 salariés) sont plus exposés aux accidents du travail.

Les manutentions manuelles restent la première cause des accidents du travail malgré une légère baisse (45% contre 49% en 2016). En quatrième position nous retrouvons les chutes de plain-pied (12% des AT), une augmentation de 3 points comparé à 2016. (Concernant les causes d'AT, l'Iris-st ne dispose pas des données de 2017.)

L'année 2018 comptabilise 151 accidents de trajet, soit une hausse de 11% comparé à 2017. Les moins de 20 ans comptabilisent à eux seuls 46 accidents de trajet, suivis de près par les salariés âgés de 20 à 30 ans avec 40 accidents.

Les TMS restent la 1<sup>ère</sup> cause de maladies professionnelles (91%) malgré une baisse de 3 points comparé à 2017. On constate une hausse des maladies professionnelles liées à l'amiante (6% contre 3% en 2017).